

# Rapport préliminaire relatif aux opérations du scrutin présidentiel du 07/11/03 en MAURITANIE

*Un peu plus de dix jours après la proclamation des résultats du scrutin du 07 novembre 2003, l'Organisation contre les Violations des Droits Humains en Mauritanie a publié un rapport dans lequel elle décrit le déroulement des opérations, avant, pendant et après le 07 novembre. Rédigé par Me Ebetey, cette version est provisoire. La version définitive ne sera disponible que lorsque le groupe des observateurs, composé de personnalités indépendantes, qui avait suivi les élections, peaufinera les observations de ses membres à Nouakchott et sur certains sites de l'intérieur où ils étaient présents ; les informations recueillies auprès de personnes, qui sans être des observateurs ou partisans dans l'opération électorale ont accepté de collaborer avec les observateurs ; les informations recueillies auprès des candidats de l'opposition qui, seuls, acceptent de fournir les cas d'irrégularités et toutes autres informations recueillies auprès de toute source et notamment les journalistes, les forces armées.*

## Listes et cartes électorales :

Ces listes sont établies par l'administration sans tenir compte du critère de proximité qui constitue un facteur essentiel dans un pays où l'identité est encore problématique. Ainsi il a été remarqué que le non-respect de ce facteur a favorisé le recours au transport de populations et les difficultés de contrôle et de vérification de l'identité de l'électeur pour la simple raison qu'une personne qui réside dans un autre département se trouve électrice dans un autre d'où le non-respect de l'obligation de résidence de 6 mois dans sa circonscription. Ce transport de populations a souvent été accompagné d'un suivi et d'un contrôle de vote par des éléments sur le terrain et que nous avons identifiés qui travaillent pour le compte du candidat OULD TAYA par exemple à

SEBKHA (département de Nouakchott qui occupe le n°2 au point de vue population) dans 5 bureaux au site dit EL KOUVA et à AL BASRA où il y a 3 bureaux ainsi que l'école OULD AHMED ZEIDANE pour ne citer que ces bureaux en précisant que ces cas de contrôle et de suivi des électeurs pour maîtriser leur vote sont vérifiés dans plusieurs bureaux de vote. Le non-respect de la proximité est fait pour rendre impossible le contrôle de l'identité de l'électeur et favorise le vote multiple d'autant plus que dans certains centres de Nouakchott, nous avons identifié des cas où l'eau de javel était utilisée pour enlever l'encre indélébile comme nous avons remarqué des remises de cartes d'électeurs à des électeurs transportés à bord de véhicule cars ou véhicules légers et qui sont complètement étrangers au département alors que celles-ci (les cartes) selon les textes en raison de leur caractère personnel ne doivent être remises que par l'autorité administrative avant le scrutin ou par le bureau de vote le jour du scrutin. Ce phénomène était pratiquement général et permet de conclure que l'autorité administrative avait remis des lots de cartes d'électeurs à des responsables de la campagne de OULD TAYA, ce qui nous permet de poser la question de la gestion des opérations électorales et l'urgence à ce que cette gestion soit confiée à un organe indépendant

## Contrôle de l'identité de l'électeur

L'identité de l'électeur en Mauritanie constitue encore un problème non résolu à cause de la structure et de la transcription phonétique du nom, mais aussi au fait que la carte nationale d'identité n'est pas encore généralisée et que la même pièce peut être utilisée par différentes personnes qui se ressemblent parce que la photo est souvent floue. Malgré ces facteurs objectifs, nous avons remarqué que les représentants des candidats dans la plupart des bureaux de vote étaient empêchés de vérifier cette identité parce que situés loin du président du bureau qui contrôlait la seule identité et ne permet que dans des cas très rares aux représentants des candidats d'examiner la pièce présentée par l'électeur, ils étaient également privés de consulter les listes électorales pourtant publiées sur Internet ainsi que d'avoir un bloc note et un stylo, fait qui se sont généralisés à l'intérieur du pays et qui ont été vécus dans les plus grands centres urbains tels NOUAKCHOTT (CF le journal de RFI du 7/11/03 à

12h 30 GMT où la correspondante de ce média n'a pas manqué de souligner sa surprise devant l'interdiction pour les représentants des candidats d'être munis de stylo et de bloc-notes alors que le texte prévoit qu'ils peuvent exiger l'inscription au procès verbal de toutes leurs observations. Les représentants des candidats ont été également privés de leur téléphone portable pendant toute l'opération électorale et même dans le département de DJIGUENNI dans la région du HODH ECHRAGUI à plus de 1300 KM de NOUAKCHOTT, un téléphone satellitaire qu'utilisait l'un des représentants de l'un des candidats de l'opposition lui a été arraché très tôt le matin par la gendarmerie pour le priver de tout contact tant avec son coordinateur dans la région et avec sa direction à NOUAKCHOTT

## Le vote sectaire ou vote contrôlé :

La caractéristique dominante des opérations de vote était le vote sectaire ou vote contrôlé par des notables, des ministres ou des dignitaires du PRDS (parti au pouvoir) favorable au président OULD TAYA, candidat à sa propre succession. Ce vote était général à l'intérieur du pays. Pour l'expliquer, il suffit de préciser que le bureau ou les bureaux situés dans tel sites sont confiés à tel personne qui a la charge de prouver que tous les inscrits ou suffrage exprimés l'ont été pour OULD TAYA. Pour illustrer ces cas, nous allons livrer quelques exemples :

- dans les bureaux de EL ARIA (département de WAD NAGA), le vieux notable GLEIGUIM a très tôt le matin renvoyé tous les représentants de l'opposition en précisant : "ces bureaux m'appartiennent et je n'accepte pas de vote qui ne soit pas pour OULD TAYA"

- la même situation a été vécue et exécutée par le notable MOHAMED OULD MOULAYE maire de WAD NAGA dans plusieurs bureaux de ce département et notamment à REBINET LEELEB

- Dans le département de BOU-TILIMIT, la même situation avec quelques nuances près a été vécue à AIN SALAMA, à EL MOUYASSER, à RABBIL, à NTEYCHITE et dans quelques bureaux de la commune de BOU-TILIMIT et ce par les notables ou anciens ministres ou ministres en fonction à savoir : OULD CHEIKH SIDI MOHAMED, AHMED KILLY, ABDALLAH OULDCHEIKH SIDYA, AHMED OULD AHMED OULD

## Le renvoi des représentants des

## candidats des bureaux de vote

Ce renvoi était systématique à 40% dans trois régions qui sont : EL HODH ECHRAKI, EL HODH EL GHARBI et ASSABA qui représentent à elle seules plus de 30% de la population électorale dans ce cadre, il convient de préciser que lorsqu'un représentant d'un candidat de l'opposition est renvoyé, les deux autres le sont avec lui pour rendre la mesure efficace et ce en raison de la coordination instaurée par ces candidats entre eux c'est ainsi que lorsque les représentants du candidat AHMED OULD DADAH et de MESSAOUD OULD BOULKHEIR ont protesté contre la fraude à M'REIHIME (département de NEMA - HODH ECHRGUJ), ils ont été tabassés et conduits par la gendarmerie l'un d'eux à NEMA et l'autre à OUALATA

## Remarques générales

A la surprise de tout le monde et en pleine campagne et précisément le 03/11/03 la police sans mandat et en grand nombre procède à une perquisition aux domiciles et de ses principaux collaborateurs sans rien retrouver hormis 2 armes de type KALCHNIKOVE détenues par un vieil officier, ancien président de la République et de famille guerrière et qui a droit à une protection conformément au décret relatif aux avantages accordés aux anciens chefs d'ETAT et surtout que les armes en question sont dûment autorisées et détiennent les documents en ce sens.

- Le même jour et en début de matinée du 04/11/03 ses deux fils actifs dans sa campagne sont arrêtés et maintenus en détention et le directeur de la campagne de OULD TAYA s'en prend lors d'un point de presse à la famille HAIDALLA

- Le 05/11/03 à 9h 30 mn et dans un point de presse le directeur de campagne de OULD TAYA déclare qu'un plan pour s'emparer du pouvoir par la force a été retrouvé chez HAIDALLA le photocopie et le distribue à la presse

- L'après-midi (05/11/03) c'est le candidat OULD TAYA lors de son meeting de clôture de campagne qui s'en prend à OULD HAIDALLA et aux deux autres candidats de l'opposition

- Le 06/11/03 vers 15h et à quelques heures du début des opérations électorales devant commencer le 07/11/03 à 7h, le candidat à l'élection présidentielle, MOHAMED KHOUNA OULD HAIDALLA et 5 de ses principaux collaborateurs durant la campagne dont son directeur de

campagne sont arrêtés, conduits dans les locaux de la police politique puis devant le procureur de la république auxquels il signifie qu'ils sont poursuivis pour "élaboration de plan pour s'emparer du pouvoir par la force et constitution d'un gouvernement dans la clandestinité" et au cours de la même soirée le procureur organise deux points de presse pour dire lors du premier qu'il a décidé de les poursuivre pour les deux chefs d'inculpation et lors du second qu'il a interrogé HAIDALLA et son directeur de campagne et qu'il a décidé de les laisser libres et que l'instruction se poursuivra avec les autres tout en restant en détention. En fait dès l'arrestation du candidat HAIDALLA et en application de l'article 10 de l'ordonnance 91/027 en date du 7/10/1991 portant loi organique relative à l'élection du président de la république qui dispose "si, avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve empêché, la cour suprême prononce le report de l'élection. En cas de décès ou d'empêchement de l'un des candidats restés en compétition pour le second tour, la cour suprême prononce le report de l'élection. Le gouvernement fixe alors la date du nouveau scrutin"

Tout le monde soutenait que l'élection ne pouvait plus avoir lieu et c'est apparemment pour cette raison que le candidat et son directeur de campagne ont été libérés le 06/11/03 à 22 h et ce quelques heures avant le scrutin pour être de nouveau arrêtés le 09/11/03 à 6h du matin soit quelques minutes avant la première prière du jour et reconduits dans une prison où ils sont en grade à vue sous l'autorité de la police politique. Il faut ajouter qu'au moment de l'arrestation du candidat et de son directeur de campagne à l'aube au siège de sa campagne, la police a interpellé une trentaine de jeunes qui étaient sur les lieux et ces jeunes seraient encore pour la plus part entre les mains de la police. En outre et le 07/11/03 vers 16 h et après avoir voté au bureau de vote du site projet oasis, la police a procédé à l'arrestation de l'un des collaborateurs de HAIDALLA, en la personne de BREIKA OULD MBAREK.

Ces arrestations sont accompagnées par des filatures sur les deux autres candidats, Ahmed Ould Daddah et Messaoud Ould Boukheir et d'une interdiction de stationnement devant leur siège.

Me EBETAY